

# Le Familier

## Édition octobre 2022

### Dates importantes

- ✓ 3 octobre : Journée pédagogique
- ✓ 5 octobre : Journée mondiale des enseignantes et des enseignants
- ✓ 10 octobre : Congé de l'Action de grâce
- ✓ 14 octobre : Photo scolaire et remise de la première communication sur Mozaïk
- ✓ 18 octobre : visite Prévention 9-1-1 au préscolaire
- ✓ 28 octobre : Journée pédagogique

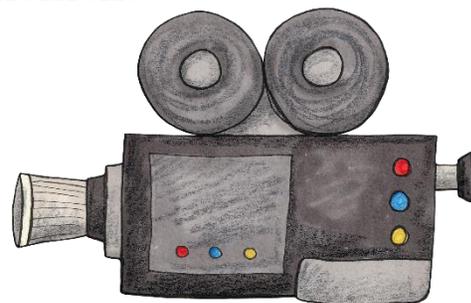
### Message de la direction

Bonjour chers parents,  
Comme une image vaut mille mots, je m'adresse à vous,  
pour cette édition d'octobre, par une courte vidéo.  
Je vous invite donc à faire le visionnement :  
<https://youtu.be/2lUXmMeuxtY>

Bon mois!



Directrice



## Mozaïk

Mozaïk est la plateforme de communication utilisée par l'école. Il importe de créer votre compte si ce n'est pas déjà fait afin d'avoir accès à toutes les possibilités qu'offre Mozaïk parents.

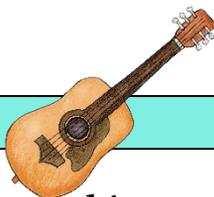


Des observations et des interventions quant au comportement de votre enfant seront inscrites. Prenez note cependant que la plateforme se met à jour tous les jours à 17 h seulement. Donc, il peut être intéressant de prendre l'habitude d'y jeter un coup d'œil en soirée afin d'avoir les dernières publications.

Également, parfois certaines discussions ou validations sont nécessaires, entre autres entre l'école et le service de garde avant de faire les publications et de mener les interventions appropriées. Il se peut que le tout ne soit visible que 24 heures plus tard. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Par ailleurs, l'application vous permet de recevoir des notifications lorsque de nouvelles publications sont disponibles. Ce que ne permet pas la version en ligne.

## Cours de musique



Monsieur Dave veut démarrer un cours de chant et/ou guitare (l'enfant doit avoir sa guitare) en parascolaire pour les élèves de la Rose-des-Vents. Le cours serait de 45 minutes. Si vous êtes intéressés, veuillez écrire au [dubed5@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:dubed5@cssdn.gouv.qc.ca) (Veuillez préciser l'instrument et le nom de votre enfant.)



## Circulation et sécurité

Il est important de vous assurer de toujours laisser deux voies de circulation dans la rue lorsque vous venez reconduire votre enfant à l'arrière de l'école (rue de la Citronnelle). Le stationnement de la bibliothèque ainsi que les rues adjacentes sont de bonnes alternatives.

## Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Comme le prévoit la Loi sur l'instruction publique, à l'article 75.1., le conseil d'établissement adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par le directeur de l'école.

Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école.

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit notamment prévoir, en outre des éléments que le ministre peut prescrire par règlement:

1° une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence;

2° les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique;

3° les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire;

4° les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation

ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation;

5° les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne;

6° les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;

7° les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte;

8° les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes;

9° le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence est distribué aux parents. Le conseil d'établissement veille à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible. Vous le retrouverez sur le site de notre école :

[https://web.cssdn.gouv.qc.ca/sites/default/files/u248/plandelutte\\_carnet\\_explicatif22-23.pdf](https://web.cssdn.gouv.qc.ca/sites/default/files/u248/plandelutte_carnet_explicatif22-23.pdf)

### Et si on se faisait confiance?



Sans entrer dans les grandes définitions de la confiance, disons que la confiance c'est croire en l'autre. La confiance est importante dans différents aspects de la vie, mais sans contredit, elle joue un grand rôle dans nos relations interpersonnelles.

Ainsi, l'école est un milieu de vie où la confiance est incontournable. Les enfants, les enseignants, le personnel non-enseignant, la direction et les parents sont appelés à interagir ensemble et à bâtir leur confiance mutuelle les uns envers les autres. Notre aisance à faire confiance dépend de plusieurs facteurs tels que nos expériences passées, notre personnalité, nos perceptions, etc. Il est donc parfois plus ou moins facile de faire confiance à l'autre.

Je nous propose donc tous en tant qu'acteur important pour nos élèves de la Rose-des-Vents à prendre conscience de notre rapport à la confiance. Nous avons tous un point commun, le bien-être et la réussite des enfants qui fréquentent la Rose-des-Vents.

Depuis quelques années, l'école de la Rose-des-Vents introduit des approches éducatives reconnues efficaces et bienveillantes qui visent le développement des habiletés socio émotionnelles des enfants. Ces pratiques vont au-delà du classique duo récompense/punition. Elles visent à développer une réelle réflexion de l'enfant sur ses comportements et leurs impacts, sans susciter la honte. Il s'agit d'amener nos jeunes à faire des choix basés sur leur conscience et non pas sur la peur des conséquences.

Pour y arriver, nous devons donc bâtir notre confiance : notre confiance dans la capacité des enfants à répondre positivement à ces apprentissages, même si pour certains ce sera un défi plus grand, notre confiance que les parents poursuivront ces apprentissages à la maison, notre confiance que les intervenants scolaires mettent en œuvre des moyens positifs pour encadrer ces apprentissages et gérer les écarts de conduite.

Ce type d'approche ne signifie pas qu'on ferme les yeux, qu'on laisse tout passer. Au contraire, elle vise à rendre conscient de l'interaction entre nos émotions, nos pensées, nos comportements et ceux des autres.

Quoique devant une situation de violence, d'intimidation, etc. nous ne soyons pas témoins de toutes les interventions

mises en place, ayons confiance que chacun des acteurs joue son rôle.

Nous sommes tous en apprentissage de ces nouvelles façons de faire. Rien n'est parfait, mais j'ai confiance qu'ensemble nous y arriverons.

Maryse Poirier  
Psychologue



**Bon mois d'octobre!**

**Vos représentants**

Pascale Couture, présidente  
Mathieu Dumas-Hunter  
Annie Wagner-Alain  
Julie Marier  
Antoine Campagna  
David Rugamba

**L'équipe-école**

Élise Litalien, directrice  
Geneviève Boucher, enseignante préscolaire  
Caroline Simard, enseignante 3<sup>e</sup> cycle anglais intensif  
Valérie, Barbeau, enseignante CATSA  
Pascale Roy, enseignante CATSA  
Marie-Claude Guay-Bernard, SDG  
Maryse Poirier, psychologue  
Martine Nadeau, TES